

# DEVENEZ OFFICIEL DE COMPETITION DE HORSE-BALL

*Rectificatif applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2017*



**Participez à l'encadrement des compétitions de la FFE et devenez acteur de votre discipline. Vous pouvez devenir officiel de compétition en accédant facilement aux cursus de formation mis en place par la Fédération.**

# ARBITRE DE HORSE BALL

**ATTENTION** : Afin que vos expériences puissent être comptabilisées, il est important de vous assurer de bien figurer sur les DUC des concours pour lesquels vous officiez. Aussi, veillez à la bonne saisie des résultats par les organisateurs, qui doivent enregistrer les noms des Officiels de Compétition sur chacune des rencontres.

Pour arbitrer une rencontre, les arbitres doivent avoir un minimum de qualification en fonction du niveau de la rencontre à arbitrer.

. Un arbitre de niveau Club est autorisé à officier sur les rencontres : Club, Club Poney, Amateur, Amateur Féminine, Amateur Elite Féminine, Amateur 1, Amateur Elite, Pro Féminine.

. Un arbitre de niveau National ou National Elite est autorisé à officier sur toutes les épreuves.

Tous les officiels de compétition doivent être titulaires d'une licence pratiquant de l'année en cours de validité. Sur les étapes incluant des épreuves Pro Elite, Pro Elite Féminine, Pro, Pro Féminine, Amateur Elite, Amateur Elite Féminine et Amateur 1, ainsi que pour les finales des Championnats de France Amateur et Amateur Féminine, ils doivent être titulaires d'une licence de compétition de l'année en cours de validité.

L'arbitre doit être majeur pour officier sur des rencontres des épreuves Pro Elite, Pro Elite Féminine, Pro, Pro Féminine, Amateur Elite, Amateur Elite Féminine et Amateur 1, ainsi que pour les finales des Championnats de France Amateur, Amateur Féminine, Jeunes et Club. Les autres épreuves peuvent être arbitrées par un arbitre de 14 ans et plus.

<b>CLUB</b>	-> Etre titulaire du galop 4 de cavalier. -> Etre titulaire d'une LFP en cours de validité.	La validation du statut d'Arbitre CLUB s'obtient automatiquement lorsqu'un organisateur saisit le nom d'un licencié ayant officié sur son concours, sur la DUC ou aux résultats. Cette saisie entraine automatiquement l'enregistrement du statut d'Arbitre CLUB sur les listes des Officiels de Compétition de la FFE (disponible sur <a href="http://www.ffe.com">www.ffe.com</a> ).			
	<b>PROMOTION</b>			<b>MAINTIEN</b>	
	<b>Conditions préalables et Expériences</b>	<b>Formation</b>	<b>Validation</b>	<b>Expériences</b>	<b>Formation</b>
<b>NATIONAL</b>	-> Etre titulaire du galop 4 de cavalier. -> Etre titulaire d'une LFC en cours de validité. -> Etre Arbitre CLUB depuis au moins 2 saisons (septembre/août). -> Avoir arbitré au cours des 2 dernières saisons (septembre/août) : . 6 rencontres sur des épreuves de niveau Amateur ou Amateur Féminine minimum Et . 6 rencontres sur des épreuves de niveau Pro Féminine, Amateur Elite, Amateur Elite Féminine ou Amateur 1 minimum.	Avoir suivi un cours labellisé FFE dans les 2 dernières saisons (septembre/août).	1. Constitution du dossier (formulaire de demande de promotion + lettre de motivation) 2. Envoi du dossier complet au CRE 3. Validation par le CRE entraînant l'enregistrement sur les listes FFE.	-> Avoir arbitré au cours de la dernière saison : . 6 rencontres sur des épreuves de niveau Pro Féminine, Amateur Elite, Amateur Elite Féminine ou Amateur 1 minimum.	Suivre un cours labellisé FFE au minimum tous les 2 ans.
<b>NATIONAL ELITE</b>	-> Etre titulaire du galop 4 de cavalier. -> Etre titulaire d'une LFC en cours de validité. -> Etre Arbitre NATIONAL depuis au moins 2 saisons (septembre / août). -> Avoir arbitré au cours des 2 dernières saisons (septembre / août) : 20 rencontres sur des épreuves de niveau Pro Elite, Pro Elite Féminine ou Pro minimum.	Avoir suivi un cours labellisé FFE dans les 2 dernières saisons (septembre / août).	1. Constitution du dossier (formulaire de demande de promotion + lettre de motivation) 2. Envoi du dossier au CRE pour obtenir son avis favorable 3. Le CRE envoie le dossier à la FFE 4. Un représentant fédéral fera une évaluation des compétences du candidat sur au moins 2 arbitrages. 5. Validation par la FFE entraînant l'enregistrement sur la liste.	-> Avoir arbitré au cours de la dernière saison : . 10 rencontres sur des épreuves de niveau Pro Elite, Pro Elite Féminine ou Pro minimum.	Suivre un cours organisé par la FFE au minimum tous les 2 ans.

# PRESIDENT DE JURY

Le Président de Jury est nommé par l'organisateur **et doit être majeur**. Pour les étapes incluant des épreuves Pro Elite, Pro Elite Féminine, Pro, Pro Féminine et Amateur Elite ainsi que pour les finales des Championnats de France Amateur, Amateur Féminine, Jeunes et Club, le choix du Président de Jury doit être préalablement validé par la FFE et les officiels de compétitions doivent être habilités à occuper le poste de Président de Jury. En fonction du niveau des épreuves incluses lors d'une étape de compétition, le Président du Jury doit avoir une qualification minimum en tant qu'arbitre.

La liste des officiels de compétition habilités à occuper le poste de Président de Jury sur ces niveaux d'épreuves est disponible sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com). Elle est mise à jour chaque année par la FFE. Outre l'identité des officiels de compétition et le niveau d'épreuves pour lesquels ils sont autorisés à officier, cette liste indique également le nombre d'étapes nationales maximum qu'ils sont autorisés à effectuer en tant que Président de Jury sur la saison en cours.

EPREUVES	Conditions préalables	Habilitation, Nomination, Enregistrement
<b>Club, Club Poney, Amateur, Amateur Féminine, Amateur Elite Féminine, Amateur 1</b>	-> Etre Arbitre Club minimum	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etre nommé par un organisateur pour officier sur une étape.</li> <li>2. Etre enregistré informatiquement sur la DUC du concours par l'organisateur en tant que Président de Jury.</li> </ol>
<b>Habilitation de Président de Jury pour les épreuves : Amateur Elite, Pro Féminine, Pro, Pro Elite Féminine et Pro Elite.</b>		
EPREUVES	Conditions préalables	Habilitation, Nomination, Enregistrement
<b>Amateur Elite, Pro Féminine</b>	-> Etre Arbitre National minimum	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etre habilité par la FFE (niveau d'épreuve et quotas) pour occuper le poste de Président de Jury (liste disponible sur <a href="http://www.ffe.com">www.ffe.com</a>). La liste des Arbitres habilités à occuper le poste de Président de Jury est mise à jour chaque année et disponible sur <a href="http://www.ffe.com">www.ffe.com</a>, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre.</li> </ol>
<b>Pro, Pro Elite Féminine, Pro Elite</b>	-> Etre Arbitre National Elite minimum	<p>Pour une première demande d'inscription, les candidats doivent envoyer (avant le 30 juin) un dossier à <a href="mailto:officiels.competition@ffe.com">officiels.competition@ffe.com</a>, constitué d'une lettre de motivation ainsi que le détail des expériences.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Etre nommé par un organisateur pour officier sur une étape (sous réserve de validation de la part de la FFE).</li> <li>3. Etre enregistré informatiquement sur la DUC du concours en tant que Président de Jury.</li> </ol>

## HORSE BALL FORMULAIRE DE DEMANDE DE PROMOTION

### ARBITRE

**NIVEAU ACTUEL : CLUB depuis 2 saisons**  
**NIVEAU DEMANDE : NATIONAL**

#### Coordonnées

Nom – Prénom : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_  
N° de licence : \_\_\_\_\_

#### Formation

*Avoir suivi un cours labellisé FFE dans les 2 dernières années.*

Date	Lieu	Directeur de cours

#### Experiences

*Avoir arbitré au cours des 2 dernières saisons 6 rencontres sur des épreuves de niveau Amateur ou Amateur Féminine minimum.*

	Date	Lieu	N° de Concours	Poste	Match
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					

*Avoir arbitré au cours des 2 dernières saisons 6 rencontres sur des épreuves de niveau Pro Féminine, Amateur Elite, Amateur Elite Féminine ou Amateur 1 minimum.*

	Date	Lieu	N° de concours	Poste	Match
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					

Conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les données sont collectées par la Fédération française d'équitation pour assurer la gestion des licenciés. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès de FFE Club, Parc Equestre, 41600 Lamotte Beuvron. Par ailleurs, vos coordonnées sont susceptibles d'être cédées à des tiers (sociétés, associations, etc) à des fins de marketing commercial. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

#### Avis et décision du Président du CRE

Avis :  <input type="checkbox"/> <b>Promotion acceptée</b>	Date, tampon, signature :  <input type="checkbox"/> <b>Promotion refusée</b>
--	--

**ATTENTION** : Ce formulaire dûment complété doit figurer dans le dossier de demande de promotion. Le détail des pièces justificatives obligatoires à la constitution du dossier est rappelé dans le document précédent. Le dossier est à conserver par le CRE

## HORSE BALL FORMULAIRE DE DEMANDE DE PROMOTION

### ARBITRE

**NIVEAU ACTUEL : NATIONAL depuis 2 saisons**

**NIVEAU DEMANDE : NATIONAL ELITE**

#### Coordonnées

Nom – Prénom : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

N° de licence : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_ \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_

#### Formation

*Avoir suivi un cours labellisé FFE dans les 2 dernières années.*

Date

Lieu

Directeur de cours

#### Experiences

*Avoir arbitré au cours des 2 dernières saisons 20 rencontres sur des épreuves de niveau Pro Elite, Pro Elite Féminine ou Pro minimum.*

	Date	Lieu	N° de Concours	Poste	Match
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					
13.					
14.					
15.					
16.					
17.					
18.					
19.					
20.					

Conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les données sont collectées par la Fédération française d'équitation pour assurer la gestion des licenciés. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès de FFE Club, Parc Equestre, 41600 Lamotte Beuvron. Par ailleurs, vos coordonnées sont susceptibles d'être cédées à des tiers (sociétés, associations, etc) à des fins de marketing commercial. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

#### Avis du Président du CRE

Avis :

Date, tampon, signature :

#### Avis et décision de la FFE

Avis :

Date, tampon, signature :

**Promotion acceptée**

**Promotion refusée**

**ATTENTION :**

- Ce formulaire dûment complété doit figurer dans le dossier de demande de promotion. Le détail des pièces justificatives obligatoires à la constitution du dossier est rappelé dans le document précédent.
- Le dossier est à envoyer au CRE. Le CRE l'envoie ensuite à FFE compétition – Parc Equestre – 41600 LAMOTTE BEUVRON.